



17ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 338 | De M. Arthur Delaporte (Socialistes et apparentés - Calvados) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Santé et accès aux soins | | Ministère attributaire > Santé et accès aux soins |
| Rubrique >établissements de santé | Tête d'analyse >Situation de l'établissement public de santé mentale de Caen (EPSM) | Analyse > Situation de l'établissement public de santé mentale de Caen (EPSM). |
| Question publiée au JO le : 08/10/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024 | | |

Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur l'établissement public de santé mentale de Caen (EPSM). On le sait, le système de santé mentale est à bout de souffle et la situation demeure critique partout dans le pays où il est nécessaire d'investir massivement dans les soins psychiatriques. À Caen, l'EPSM connaît de graves difficultés en raison du manque de postes de professionnels de la santé mentale, des psychiatres en premier lieu. L'engagement dévoué des personnels ne suffit pas à résorber une demande en forte hausse, ces mêmes personnels travaillant dans des conditions difficiles. La rigueur budgétaire, imposée à l'établissement qui a connu la fermeture d'une centaine de lits en 10 ans alors même qu'il couvre une très grande partie du Calvados, est inquiétante. La vétusté de certains services est également problématique. Par ailleurs, le projet de construction du tramway dont le tracé traverse l'EPSM ne fait qu'aggraver la situation. Cette situation devrait conduire au déplacement de bâtiments. Alors même que des unités sont fermées l'été faute de personnels, il l'interroge sur le niveau d'investissement que compte réaliser l'État pour accompagner l'EPSM dans un projet de transformation et de rénovation ambitieux afin que les habitants du Calvados bénéficient d'un système de soins pour la santé mentale de qualité.